

FINADOC ACTIONNAL



FINANCES & ACTIONNARIAT DES DIRIGEANTS

« SICAV dédiée » :
Un outil patrimonial optimisant

Juillet 2014

www.finadoc-actionnal.com

LES ENJEUX

Face à la complexité financière, aux changements d'interlocuteurs, aux contraintes de tous ordres, il est un outil performant pour des personnes fortunées et/ou des groupes familiaux : la sicav dédiée. Pour les patrimoines financiers supérieurs à 10 M€, elle est un outil financier très puissant, fiscalement optimisant, avec de réels avantages de simplicité, et d'efficience pour ses souscripteurs.

La sicav dédiée est un opcvn créé spécifiquement pour un investisseur et/ou sa famille. Elle peut gérer presque tous types d'instruments financiers. Elle est supervisée par les autorités de tutelle (AMF). Les quatre critères de choix à l'utilisation de sicav dédiée sont :

- Flexibilité : quand les investisseurs répartissent leurs avoirs entre plusieurs conseillers financiers (banques, assureurs, indépendants...), ils ont des interlocuteurs différents et des reportings là aussi différents, empêchant efficacement la comparaison et la synthèse. La gestion peut être redondante d'un gestionnaire à l'autre, et finalement, il est assez peu aisé de passer d'un gestionnaire à l'autre, du moins performant au plus performant. Enfin, l'assurance-vie, l'outil fiscal de prédilection en France, n'est pas prévu pour ces arbitrages pourtant nécessaires.
- Gestion sur mesure : la plupart des financiers appliquent des gestions standardisées, même dans les plus belles banques de gestion de fortune. Le suivi est en fait personnalisé, mais pas la gestion. Quel est également l'investisseur privé capable sur son(ses) portefeuille(s) de déterminer son indice de référence et en parallèle son rendement ? Comment prendre le contrôle de ses actifs, en les déléguant avec une bonne répartition, et en assurant une vraie gestion personnalisée et flexible ? Quel indice de référence ? Comment suivre l'évolution de son risque ?
- Cohérence patrimoniale : dans un patrimoine financier conséquent, il est fréquent de retrouver des fonds détenus en pleine propriété, mais aussi en nue-propriété (parents/enfants), en assurance-vie, contrat de capitalisation, compte-titres, PEA... Cette dispersion peut être source d'inefficacité si elle n'est pas parfaitement contrôlée.
- Optimisation financière : cela tient en une seule question, comment payer moins cher sa gestion financière ? Comment éviter les frottements fiscaux dans la gestion des actifs (coupons, dividendes, plus-values...)

Face à ces sujets, nous allons voir comment la sicav dédiée répond parfaitement aux objectifs de simplicité et de cohésion des investisseurs.



SIMPLICITÉ ET COHÉRENCE

Nous reprenons pour chacun des quatre points précédents les réponses aux enjeux pré-cités :

❖ Flexibilité : le principe est le suivant : la sicav, outil unique, répartit ses actifs sur un ou plusieurs gérants (banque, société de gestion...), soit en «imposant» à chaque gérant la même politique de gestion (le meilleur et le moins bon seront plus facilement discernables), soit en affectant à chaque gérant une poche financière spécifique selon l'expertise de celui-ci. Par exemple, la poche actions serait confiée à deux sociétés de gestion, la poche obligataire à une troisième, celle de la diversification à une autre, etc.

En logeant une sicav dédiée en assurance-vie (et la partie sécuritaire en fonds en euros), vous avez une gestion souple : avantage fiscal lié à l'assurance-vie (arbitrage entre sicav et fonds en euros), et souplesse des gérants sans devoir racheter le contrat pour le ré-affecter ailleurs. Cela se passe uniquement au sein de la sicav, en toute transparence, en franchise fiscale.

La Sicav dédiée permet également une gestion plus large que les contraintes des assureurs (private equity, immobilier, gestion alternative, produits structurés, opcvr or, ...)

❖ Gestion sur mesure : un seul outil, même avec plusieurs gérants. Vous recevez à périodicité choisie un seul reporting. Cela est donc plus simple, plus sûr, et plus lisible, permettant une compréhension rapide et efficace des placements effectués. De plus, réglementairement, il est nécessaire de créer un indice de référence selon la gestion voulue (*), la vôtre. Les reporting délivrés sont donc historisés, et comparés à l'indice de référence : vous constatez rapidement l'efficacité des gérants par rapport au marché et à vos objectifs.

En disposant pour le patrimoine financier d'un titre unique (un code ISIN comme toute sicav, action, ...), vous vendez ou achetez des parts à votre gré, vous demandez au gestionnaire une répartition différente selon les performances des gérants avec une souplesse maximale, etc. Votre gestionnaire vous aide à piloter cet outil afin qu'il soit pour vous simple et efficace.

(*)la sicav est censée être ouverte au public. Le terme de «sicav dédiée» est en partie impropre. Le moyen le plus simple pour éviter d'autres investisseurs de souscrire est d'y mettre des droits d'entrée et de sortie à 5%, ce qui est naturellement dissuasif pour les tiers.



SIMPLICITÉ ET COHÉRENCE

Nous reprenons les deux derniers points en réponse aux enjeux pré-cités :

➤ Cohérence patrimoniale : la sicav dédiée peut être répartie en parts C et D, en parts de Capitalisation ou Distribution. La part D est utile pour des investisseurs ayant besoin de revenus (la sicav distribue des coupons, des dividendes...), ou ceux qui ont démembré leur patrimoine financier (pour faire jouer le mécanisme de l'usufruit, la distribution est rendue nécessaire afin d'éviter le risque fiscal de donation déguisée).

Ainsi, parents, enfants, frères, soeurs, cousins... tous peuvent souscrire à la gestion financière définie par vous, initiateur du patrimoine financier.

Quand une société commerciale, civile... détient une sicav dédiée, les personnes privées peuvent également souscrire (et inversement). Eviter la dispersion est un facteur de réduction de risque, de contrôle financier et de réduction de coûts.

Les fonds sont disponibles à tout moment (le montant minimum pour créer une sicav est de 8 M€, et ne peut descendre en deçà de 4 M€. La période transitoire où les capitaux peuvent en en-dessous de 8 M€ (par l'effet marché) est d'un mois, sans descendre à plus de la moitié du capital initial.

L'augmentation des fonds au sein de la sicav est une opération tout aussi simple que le rachat.

● Optimisation financière : l'expérience bancaire de plus de 20 ans, et essentiellement en gestion de fortune, nous conduit à privilégier pour des clients fortunés la sicav dédiée pour réduire significativement tous les frais prélevés par les gérants d'OPCVM ouverts. Grâce à l'effet volume de concentration des actifs financiers en une seule structure juridique (du moins la gestion active), vous négociez nettement mieux la tarification, et évitez les empilements de frais et commissions prélevés par tous les acteurs de la chaîne financière. Quand la différence annuelle peut être de 2% (voire plus), sur plusieurs années, le calcul parle de lui-même.

L'optimisation financière réside également dans la fiscalité inhérente à la Sicav : les résultats sont exonérés d'IS (ce qui n'est pas le cas d'un FCP quand l'investisseur détient plus de 10% du capital, et qui supporte la CSG/CRDS).



SICAV DÉDIÉE : SYNTHÈSE

	Conseil	Mise en place	Suivi
Client	Définition des objectifs à court et long terme	Choix de/des gérants, du nom de la sicav, de la politique de gestion, des souscripteurs, du montant, des organes de direction...	reporting et évolution des performances vs. indice de référence personnalisé. Répartition entre gestionnaires selon les résultats
Gestionnaire	Cohérence entre la gestion et les objectifs	Appel d'offres pour optimiser les frais de constitution, de gestion, de fiabilité de l'intermédiaire financier en charge de la sicav. Choix des gérants avec le Client	contrôle des risques, audit, supervision, ré-allocation à conseiller, conseil financier, suivi global
Gérant	Compréhension des risques maximum à prendre	Validation des objectifs en regard du marché, des modalités de gestion, de la rotation des actifs, de la gestion actions, obligataire...	Rapport de gestion, contrôle des risques, reporting, explication des arbitrages, suivi à périodicité définie
AMF	Dépôt d'un dossier par la banque ou la société de gestion		Contrôle semestriels des comptes et des règles d'investissement

La création, le montage et le suivi d'une sicav sont une affaire de spécialiste.
 Nous sommes là pour vous rendre simple la détention de outil financier optimisant qu'est la sicav dédiée.



COORDONNÉES & CONTACT

SERVICES FINANCIERS, GESTION DE FORTUNE, DIRECTEUR FINANCIER PRIVÉ



FINADOC ACTIONNAL, marques commerciales de COSALE SAS
30 000 euros - RCS Lille Métropole 513 969 642

- Bureaux : 270 Bd Clémenceau 59700 Marcq en Baroeul
- Tel : 03 66 72 10 81 - 06 01 99 20 51
- Email : f.almaleh@finadoc-actionnal.com
- Web : www.finadoc-actionnal.com

- Les relations avec nos clients font l'objet d'une lettre de mission, signée par les parties, respectant ainsi nos obligations légales de protection de leurs intérêts. Cadre réglementaire, conformément à l'art. 325-3 du règlement général de l'AMF
- FINADOC est Conseiller en Investissements Financiers n° D011865, membre de la CNCIF, agréée par l'AMF.
- Courtier en assurance. ORIAS n° 11 062 831 (www.orias.fr) sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (61 Rue Taibout, Paris)
- Adhérent à Lille Place Financière
- Adhérent de l'IFA (Institut Français des Administrateurs)
- Responsabilité civile professionnelle : AIG
- Certifié AFNOR - ISO 22222

